

Interet somme bloquée chez notaire

Par **Anne Lumiere**, le **12/12/2018** à **15:48**

Bonjour,

Divorcée en 2009, la maison a été vendue en 2010, le notaire a fait un état liquidatif que mon ex mari n'a jamais voulu signer car la somme restante après partage me revenait. Il a accepté de signer si je payais ces frais de notaire. Chose que j'ai accepté car au bout de 8 ans j'ai préféré céder. La somme consignée (qui me revient en intégralité) chez le notaire a engendré des intérêts. Celui ci en demande la moitié. En a t'il le droit sachant que cette somme ne lui revient pas. Donc il a fait bloquer la somme chez le notaire.

Merci de me renseigner

Cordialement